



- Nomenclature des zones**
- U1 Zone urbaine agglomérée (équipée par les réseaux).
  - U1a Zone urbaine agglomérée en assainissement autonome (équipée par les réseaux).
  - U2 Zone urbaine d'habitat discontinu (équipée par les réseaux).
  - U2a Zone urbaine d'habitat discontinu en assainissement autonome (équipée par les réseaux).
  - U2s Zone d'équipements sportifs (équipée par les réseaux).
  - U21 Zone spécifique du C.A.T. de Soual.
  - Uh Zone correspondant au hameau ancien en assainissement autonome (Équipée par les réseaux).
  - Ux Zone artisanale (équipée par les réseaux).
  - Uxc Zone commerciale
  - AU Zone à urbaniser et à équiper.
  - AUo Zone à urbaniser à long terme (cos nul, modification du PLU).
  - AUX Zone à artisanale, industrielle et commerciale à urbaniser et à équiper.
  - N Zone naturelle et forestière.
  - N1 Zone d'habitat diffus où sont autorisés l'aménagement, l'extension, le changement de destination des constructions existantes.
  - N2 Zone d'habitat diffus où sont autorisés l'aménagement, l'extension, le changement de destination des constructions existantes ; Et autorisant de façon limitée les constructions nouvelles. Assainissement autonome.
  - Nd Zone spécifique correspondant à la déchetterie de la CCSA.
  - Nh Zone correspondant au hameau ancien.
  - A Zone agricole.

- LEGENDE**
- LIMITE DE ZONE
  - EMPLACEMENT RESERVE
  - ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER OU A CREER
  - PLANTATION A REALISER
  - ZONE INONDABLE Art. R. 12311-6 ou Code de l'urbanisme
  - ZONE DE BRUIT DE CATEGORIES 2, 3, 4
  - RAYON INDICATIF DE PROTECTION DES BATIMENTS DELEVAGE

**COMMUNE DE SOUAL**

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m <sup>2</sup> )
1	Aménagement du carrefour CPB - RD 14	Commune	3 233
2	Création d'un espace vert le long de la voie forestière - largeur 10 m -	Commune	5 130
3	Aménagement d'un chemin piétonnier zone AU - Méclairie Grande - largeur 3 m -	Commune	1 517
6	Élargissement du carrefour-piste	Commune	128
7	Création d'un chemin - largeur 10 m -	Commune	1 695
8	Préalisation de logements localisés conventionnés	Commune	8 830
9	Élargissement du carrefour	Commune	53
10	Élargissement du chemin CP n°4 - largeur 5 m -	Commune	1 640
11	Création d'une voie de desserte de la zone AUo de Plaine de Baïjou - largeur 8 m -	Commune	2 630
12	Élargissement du chemin de Santou	Commune	694
13	Route de Castors	Commune	726
14	Aménagement sécurisé du carrefour PD 621	Commune	758
<b>Total des emplacements réservés</b>			<b>25612 m<sup>2</sup></b>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SOR ET AGOUT  
COMMUNES DE :

**SOUAL**

**PLUI**  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Responsable de l'étude :  
Communauté de Communes de Sor et Agout  
Espace Local de Baïjou  
BP 28  
47100 SOUAL  
05 63 72 84 94

Bureau études :

**MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 6 décembre 2016 approuvant la modification simplifiée n°3 du PLUI

Modifications - Révisions simplifiées - Mises à jour

- Modification du PLUI n°1 approuvée le 20 décembre 2007
- Modification simplifiée du PLUI n°1 approuvée le 17 décembre 2009
- Modification simplifiée du PLUI n°2 approuvée le 15 avril 2010
- Modification du PLUI n°2 approuvée le 10 juin 2010
- Modification simplifiée du PLUI n°3 approuvée le 6 décembre 2016

Approuvé le : 4 décembre 2016

VISA :

Date :

Le Président :

INTERVENANTS :

Règlement  
Partie graphique 1/5000°

4.2.2